

Conditions générales de LOCATION 2010

Article 1 CLAUSE GENERALE

Le fait de passer une commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de LOCATION à l'exclusion de tout autre document émis par le client qui sera inopposable à **PLANT EVENTS** quel que soit le moment où il aura pu en prendre connaissance et qui n'aurait aucune valeur.

Article 2 COMMANDE

2.1. La location sera prise en compte à réception de notre devis dûment complété, signé et cacheté.

2.2. En cas de bon commande administratif ou propre au client, elle ne sera prise en compte définitivement qu'après acceptation écrite de notre part et constituera dans ce cas une acceptation des nos conditions générales.

2.3. Annulation de commande :
Plus de 72 heures avant l'événement : L'annulation d'une commande fera l'objet d'une facture équivalente aux frais engagés.
Moins de 72 heures avant l'événement : l'annulation d'une commande fera l'objet de la facturation totale de la commande.

Article 3 PRODUITS LOUES

3.1. Nos produits sont réputés livrés en parfait état.

3.2. En cas de rupture de stock, **PLANT EVENTS** se réserve la possibilité de livrer un produit de substitution d'une valeur identique. Les photos sont présentées à titre indicatif, pour montrer un volume ou une tendance, mais ne sont en aucun cas contractuelles.

3.3. Toute reprise des produits livrés non conformes doit au préalable faire l'objet d'un accord de la part de **PLANT EVENTS**.

Article 4 LIVRAISON

4.1. Toutes les informations liées à la livraison doivent être clairement complétées sur le bon de commande.

4.2. Les livraisons sont indiquées dans des tranches horaires d'une demi-journée, la tranche horaire pouvant être modifiée par **PLANT EVENTS** à n'importe quel moment sous réserve d'en aviser le client.

4.3. Le dépassement des délais de livraison ne donne pas lieu à des dommages et intérêts.

4.4. La livraison est réputée effectuée dès la dépose des produits loués sur le lieu indiqué sur le bon de commande ; que le client soit présent ou non.
Dès cet instant, les produits loués se trouvent sous la responsabilité entière et exclusive du client.

4.5. Il appartient au client d'assurer les produits loués pendant la durée de la location.

4.6. En cas de vol ou de dommages, le client se verra automatiquement facturer le montant des produits à leur prix de vente.

Article 5 ENLEVEMENT

5.1. Les plantes louées seront enlevées par nos soins à la fin de la durée de location convenue.

5.2. Si les plantes sont louées pour un salon, une foire ou une exposition, celles-ci seront récupérées à la fin de cet événement.

Article 6 PRIX

6.1. Nos prix s'entendent hors taxes et toutes remises déduites et ne comprennent aucune participation aux frais de livraison et d'installation (sauf accord préalable de **PLANT EVENTS**).

6.2. Les offres de prix et les offres promotionnelles sont valables dans la limite des stocks disponibles.

6.3. Nos propositions commerciales sont valables 30 jours (sauf accord préalable de **PLANT EVENTS**).

Article 7 ACOMPTE ET PAIEMENT

7.1. Par défaut, nos factures sont payables **comptant** à réception et sans escompte.

7.2. Toute commande inférieure ou égale à 800 € HT est à payer comptant par chèque, carte bancaire, virement ou billet à ordre. Le justificatif de paiement doit être joint à la commande sinon elle sera considérée comme nulle.

7.3. Toute commande supérieure à 800 € HT doit être accompagnée d'un acompte de 40% du montant total TTC.

Le solde sera à régler à réception de facture sauf :

Si Ouverture de compte client : une échéance de 30 jours nets date de facture.

Cette échéance n'est valable que si le client accepte le règlement par **LCR Magnétique uniquement** (Fournir impérativement : RIB, extrait K-bis, n° TVA)

7.4. Si l'échéance de paiement n'est pas respectée, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêts majoré 1,5 fois le taux légal en vigueur seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et sans mise en demeure préalable.

Article 8 LITIGES

En cas de litige, le demandeur peut effectuer sa réclamation pour une solution amiable auprès de :

Courrier : PLANT EVENTS Direction – Centre d'Affaires Alizés
22 rue de la Rigourdière – 35510 Cesson Sévigné

Mail : france@plant-events.com

A défaut d'entente, tout différent (quel qu'il soit et quelles que soient ses conditions) est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de RENNES 35.